

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE de RANSPACH

ARRETE N° ARM2021-03-25/09
PORTANT RETRAIT DE L'ARRÊTE N° ARM2021-02-18/05
RELATIF AU DEPLOIEMENT DE LA TECHNOLOGIE 5G SYR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le Maire de la Commune de Ranspach,

VU l'arrêté N° ARM2021-02-18/05 du 18/02/2021 relatif au déploiement de la technologie 5G sur le territoire communal ;

VU le courrier de M. le Préfet du Haut-Rhin du 05/03/2021 demandant le retrait de l'arrêté N° ARM2021-02-18/05 du 18/02/2021 relatif au déploiement de la technologie 5G sur le territoire communal, dans un délai de deux mois.

A R R E T E

Art. 1 L'arrêté N° ARM2021-02-18/05 du 18/02/2021 relatif au déploiement de la technologie 5G sur le territoire communal est retiré.

Art. 2 Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin
- Archives – Affichage – Dossier

Fait à RANSPACH, le 25 mars 2021

***Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
affiché et notifié le 26/03/2021***



Le Maire :

Jean-Léon TACQUARD